



Conseil de
l'Union européenne

189800/EU XXVII.GP
Eingelangt am 19/06/24

Bruxelles, le 19 juin 2024
(OR. en)

11066/24
ADD 1

SOC 443
EMPL 258
ECOFIN 676

NOTE

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Conseil

Objet: Projet de conclusions du Conseil sur le rôle des politiques du marché du travail, des politiques en matière de compétences et des politiques sociales pour des économies résilientes - Approbation
- *Déclaration de l'Estonie*

Les délégations trouveront en annexe une déclaration de la délégation estonienne concernant le projet de conclusions du Conseil susvisé.

DÉCLARATION DE L'ESTONIE

Conclusions du Conseil sur le rôle des politiques du marché du travail, des politiques en matière de compétences et des politiques sociales pour des économies résilientes

L'Estonie souscrit à l'objectif des conclusions du Conseil consistant à permettre de mieux mesurer les effets économiques des politiques du marché du travail, des politiques en matière de compétences et des politiques sociales au niveau national, de manière plus comparable. L'Estonie souligne néanmoins que ces évaluations dans une perspective de quantification doivent rester volontaires.

Si certaines politiques sociales favoriseront indubitablement la stabilité macroéconomique, il est toutefois essentiel de maintenir un équilibre entre les dépenses de protection sociale et la viabilité budgétaire à long terme dans l'UE (et dans la zone euro).

Par conséquent, toute future action découlant des conclusions ne devrait pas avoir pour but d'affaiblir la mise en œuvre des règles de gouvernance économique et budgétaire de l'UE. En particulier, il convient de ne pas encourager les États membres à créer des concepts nouveaux et indéfinis, tels que les investissements sociaux, qui seraient susceptibles d'être utilisés pour prolonger les périodes d'ajustement budgétaire d'un État membre. L'introduction, au niveau de l'UE, de telles approches, qui ne sont pas étayées par des méthodes fondées sur des données factuelles, servirait particulièrement les intérêts des États membres dont les dépenses de protection sociale et les niveaux d'endettement public sont élevés, ce qui compromettrait la mise en œuvre effective des règles budgétaires et fiscales de l'UE et la sauvegarde de l'objectif ultime du pacte de stabilité et de croissance.

En outre, toutes les discussions relatives à la mise en œuvre des règles de gouvernance économique devraient rester du ressort du Conseil Ecofin.